

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA  
DOLLER ET DU SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016**

Sous la Présidence de M. Laurent LERCH, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00

Présents : 23 dont 21 titulaires et 2 suppléants

Excusés : 9

Absents : 1

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

**Présents, Excusés, Absents**

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
<b>Burnhaupt-le-Bas</b>	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T VON DER OHE Sandrine	✓			
	T BURNER Auguste	✓			
<b>Burnhaupt-le-Haut</b>	T SENGLER Véronique, Maire		✓		
	T BOHRER Marc		✓		<i>Procuration à M. Philippe SCHOEN</i>
	T SCHOEN Philippe	✓			
<b>Dolleren</b>	T EHRET Jean-Marie, Maire	✓			
<b>Guewenheim</b>	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T WILLY Béatrice		✓		
<b>Kirchberg</b>	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
<b>Lauw</b>	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T HAFFNER Brigitte	✓			
<b>Masevaux-Niederbruck</b>	T LERCH Laurent, Président, Maire	✓			
	T REITZER Jean-Luc, Maire Délégué	✓			
	T GALLIOT Marie-Thérèse		✓		<i>Procuration à M. Richard MORITZ</i>
	T EHRET Antoine		✓		<i>Proc. à M. R.TROMMENSCHLAGER</i>
	T TROMMENSCHLAGER Raymond	✓			
	T FARNY Eliane		✓		<i>Procuration à M. Alain GRIENEISEN</i>
	T MORITZ Richard	✓			
T BATTMANN Edmée		✓		<i>Procuration à M. Laurent LERCH</i>	
<b>Oberbruck</b>	T BEHRA Jacques, Maire	✓			
<b>Rimbach</b>	T DALLET Michel, Maire		✓		
	S GROSJEAN Antoine	✓			
<b>Sentheim</b>	T HIRTH Bernard, Maire		✓		<i>Proc. à Mme Marie-Claude FONTAINE</i>
	T FONTAINE Marie-Claude	✓			
	T KUNTZMANN Denis	✓			
<b>Sewen</b>	T BINDLER Jean-Paul, Maire,	✓			
<b>Sickert</b>	T HIRTH Bertrand	✓			
<b>Soppe-le-Bas</b>	T SCHWEITZER Carlo	✓			
<b>Le Haut-Soultzbach</b>	T DUDT Franck, Maire	✓			
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
<b>Wegscheid</b>	T RICHARD Guy, Maire			✓	
	S SCHMITT Jean	✓			
<b>Total</b>		23	9	1	6

Ordre du Jour

<b>Introduction :</b> .....	<b>46</b>
<b>POINT 1. Approbation du PV du Conseil de Communauté du 29 juin 2016</b> .....	<b>47</b>
<b>POINT 2. Personnel : fermeture et création de postes</b> .....	<b>47</b>
<b>POINT 3. Divers et Communications</b> .....	<b>48</b>
3.1. Essais de sécurité en Haute-Vallée de la Doller .....	48
3.2. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut .....	48
3.3. FPIC .....	49

**Introduction :**

Le Président Laurent LERCH salue et accueille les membres présents et s'adresse à eux dans ces termes :

« la séance de ce soir est avant tout une séance administrative de rentrée car, suite au départ d'un agent, nous devons procéder de manière impérative à la création des postes dans nos effectifs (le poste devenu vacant n'est pas adapté aux candidatures...).

Le Conseil sera amené à se réunir de manière plus conséquente pour aborder les gros dossiers qui nous attendent avant la fin de l'année.

L'été a néanmoins été très actif, avec, entre autres :

- **La demande de mutation d'un agent** et l'organisation de son remplacement (gestion des candidatures, entretiens, choix, phase administrative...)
- **Le PLUi** : les premières réunions techniques se sont tenues avec le cabinet retenu « SAGACITE » (Rauch). Le Comité de Pilotage sera organisé le 12 octobre prochain pour la présentation de la méthode et des phases obligatoires d'ici au 27 mars 2017 et le débat sur le PADD (obligatoire pour repousser la caducité des POS)
- **Le Transfert des Zones d'Activités** : le Cabinet MAZARS nous accompagne sur ce gros dossier et une première réunion de cadrage a été organisée avec les communes possédant une Zone d'Activités, mercredi dernier.
- **La mise en place du contrôle d'accès dans les complexes sportifs** (Masevaux et Burnhaupt-le-Haut) avec la préparation des organigrammes et la présentation aux associations vendredi dernier.
- **La vente d'une parcelle de terrain dans la ZI de la Doller** à l'entreprise Trans'Acier avec des difficultés techniques à gérer concernant l'accessibilité à ce terrain.
- **La mise en place et la configuration d'un nouveau système d'archivage** et de dématérialisation des documents (paramétrage, formation des agents), en préparation d'une mutualisation du système pour les communes qui le souhaitent
- **La réorganisation de l'entretien de la Piscine Intercommunale** avec l'arrêt du contrat de nettoyage et le recrutement d'un agent en direct
- **Le démarrage sous la houlette du SMIBA de l'Opération Grand Site au Ballon d'Alsace**, destiné à pourvoir le Ballon d'un nouveau et prestigieux label national
- **Le lancement des travaux d'aménagement du Parking d'Ermensbach** à Rimbach
- **Les travaux d'aménagement** (évacuation + escalier) et rafraîchissement (peinture de l'enseigne et des vestiaires/couloirs) au Complexe de Burnhaupt-le-Haut.
- **Le suivi du FPIC** avec l'interpellation de nos parlementaires et des représentants de l'Etat

Le Conseil de ce soir n'est donc qu'une formalité administrative mais, comme vous le voyez, de nombreux dossiers sont en cours et doivent aboutir avant la fin de l'année. »

**POINT 1. Approbation du PV du Conseil de Communauté du 29 juin 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2. Personnel : fermeture et création de postes**

**2.1. Siège de la Communauté de Communes**

Suite à une demande de mutation externe de l'un des agents du siège, son remplacement a été organisé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la demande de mutation externe d'un adjoint administratif principal de 2ème classe,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé au Conseil Communautaire :

Pour satisfaire aux conditions de recrutement et aux besoins du service, il convient de :

- Fermer le poste actuellement occupé par l'agent, soit un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.
- Créer un poste adapté aux candidats susceptibles d'être retenus soit un poste d'adjoint administratif 2ème classe.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

**2.2. ATSEM**

Suite à la création d'une nouvelle classe à Burnhaupt-le-Bas et dans la mesure où aucune classe maternelle du territoire de la Communauté de Communes n'a fait l'objet d'une fermeture, il convient de créer un nouveau poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour répondre à ce besoin.

**Proposition de délibération :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Burnhaupt-le-Bas,

Il est exposé au Conseil Communautaire :

Pour satisfaire aux conditions de recrutement et aux besoins du service, il convient de :

- **Créer** un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet.

**POINT 3. Divers et Communications**

**3.1. Essais de sécurité en Haute-Vallée de la Doller**

M. Jacques BEHRA s'insurge contre la mise en place des écluses aux entrées et sorties de Wegscheid qui, selon lui, sont non seulement contre-productives mais également très dangereuses. Il estime que ce type d'aménagement prend en otage les habitants de la Haute-Vallée de la Doller.

Il considère que ces réflexions doivent être menées en concertation entre les maires et appelle à plus de dialogue sur les projets intéressants les habitants.

M. Jean SCHMITT rappelle que la population de Wegscheid subit la vitesse des automobilistes au quotidien. La Commune a donc fait appel au Département qui a missionné un Bureau d'Etudes. C'est ce dernier qui a recommandé les écluses malgré la réticence du Conseil Municipal. L'essai n'étant manifestement pas concluant, ces écluses vont être enlevées dans les prochains jours mais la problématique reste la même.

M. Jean-Paul BINDLER insiste sur la dangerosité de ce dispositif, surtout celui en amont qui est trop près du virage.

Mme Marie-Claude FONTAINE indique que cette solution, proposée par un Bureau d'Etudes, ne convient pas au trafic pendulaire tel que le connaît la Haute-Vallée de la Doller. L'hypothèse de mise en place de feux ne convient pas non plus et leur coût d'entretien est très élevé.

Le Président Laurent LERCH estime que cette question devrait être étudiée globalement car elle concerne non seulement les habitants mais également les entreprises de la Haute-Vallée (KME, Koehler-Bossart, grumiers...) dont l'activité ne doit pas être pénalisée par ces difficultés de circulation.

M. Jacques BEHRA souhaite que la Gendarmerie soit plus présente au regard des grands et trop nombreux excès de vitesse constatés dans les villages.

**3.2. Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut**

M. Philippe SCHOEN pose la question de l'état de la réflexion sur la Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut.

Le Président Laurent LERCH lui répond qu'avec le départ annoncé de M. le Préfet et du Colonel CAYLUS, la situation est gelée dans l'attente de l'arrivée de nouveaux interlocuteurs.

La question devra être tranchée entre la construction d'une nouvelle gendarmerie ou la répartition des effectifs entre Cernay et Masevaux. Reste à savoir si les autorités de la Gendarmerie prendront cette décision avant le départ du Colonel CAYLUS.

M. Philippe SCHOEN a été informé de manière non-officielle que la décision de répartir les effectifs a déjà été prise, le Colonel CAYLUS considérant l'inaction de la Communauté de Communes comme un refus de porter le projet de Burnhaupt-le-Haut.

Il constate une aggravation des délits dans l'Avant-Vallée et estime que ce constat nuit à l'image et à l'attractivité de tout le territoire de la Communauté de Communes. Il souhaite qu'aujourd'hui un message clair soit donné aux autorités.

Le Président Laurent LERCH réfute le terme d'inaction pour la Communauté de Communes car la Commune de Burnhaupt-le-Haut a attendu longtemps avant d'émettre une position claire sur ce dossier, notamment sur la question de l'acquisition du terrain.

M. Philippe SCHOEN indique qu'il a effectivement dû intervenir à de nombreuses reprises pour convaincre le Conseil Municipal, d'autant qu'il ne fait pas partie de la majorité. Il estime que la Commune est capable aujourd'hui de préfinancer le projet si cela peut faire avancer la décision de la Communauté de Communes en faveur d'une construction.

Le Président Laurent LERCH rappelle que ce dossier comporte plusieurs difficultés majeures :

- Le financement du projet, avec une interrogation sur l'attribution ou non de DETR, pour laquelle l'Etat ne se prononce pas.
- Le plafonnement des loyers, qui implique, en l'état du plan de financement, que la Communauté de Communes amortisse cet investissement à partir de la 25<sup>ème</sup> année.
- La pérennité de la présence de la Gendarmerie au moins sur ces 25 premières années, que l'Etat refuse de garantir.
- L'avenir de la Brigade de Masevaux, (bâtiment pour lequel la Communauté de Communes doit encore rembourser 14 annuités) dont la fermeture serait une conséquence de la construction de celle de Burnhaupt-le-Haut.

M. Christophe BELTZUNG estime que si la Commune de Burnhaupt-le-Haut avait mis le terrain à disposition de la Communauté de Communes dès le début de ce projet, la gendarmerie serait déjà construite et celle de Masevaux serait déjà fermée.

Il s'interroge également sur le fait que la présence d'une gendarmerie dans une commune fasse automatiquement diminuer les délits.

Le Président Laurent LERCH suggère de remettre le débat à la Commission des Finances.

### 3.3. FPIC

M. Franck DUDT informe l'assemblée des résultats de l'enquête de l'Association des Maires Ruraux sur le FPIC. En Alsace, une très large majorité des communes est contributrice, seule la M2A est bénéficiaire.

Les revendications de l'Association ont été énoncées :

- Avoir les notifications avant le vote du Budget Primitif
- Différencier les problématiques des communes de celles des intercommunalités car le niveau de richesse n'est pas le même.

Même si le Premier Ministre a annoncé le gel de l'enveloppe nationale pour 2017, il faut s'attendre néanmoins à une hausse conséquente car le processus de fusion des intercommunalités va se poursuivre et s'accroître, diminuant ainsi le nombre de contributeurs.

Ce système est totalement injuste.